

● (1520)

Je suis heureux de signaler aux députés que le taux de réponses aux nombreuses questions posées est en fait le plus élevé jamais observé au Parlement. Je promets donc au député que nous ferons de notre mieux pour répondre au plus grand nombre possible de questions avant l'ajournement qui ne devrait pas tarder mais je crois que ce ne serait pas exagérer de dire qu'à ce chapitre la présente session a été vraiment très fructueuse.

**M. l'Orateur:** Les autres questions doivent-elles rester au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU  
NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

**L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose: Que le bill C-13, tendant à modifier la loi sur les lieux et monuments historiques, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

**M. Keith B. Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer la deuxième lecture de ce bill au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), qui est également chargé de Parcs Canada dont ce bill relève.

La loi sur les lieux et monuments historiques stipule que la Commission du même nom doit faire des recommandations au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les lieux, événements et personnes qui ont une signification historique pour notre pays. Établie en 1919, la Commission se compose de 15 membres: deux représentants pour chacune des provinces de l'Ontario et du Québec, un représentant pour chacune des huit autres provinces, un représentant des Musées nationaux du Canada, de l'Archiviste du Dominion et un agent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je crois savoir que ce dernier poste est à pourvoir en ce moment. Les représentants provinciaux sont généralement des historiens ou des archivistes de grande réputation. M. Marc Laterreur, président actuel de la Commission, est aussi membre du département d'histoire de la faculté des lettres de l'Université Laval à Québec.

Au cours des vingt dernières années, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, plus de 70 parcs et lieux historiques importants ont été désignés et presque 700 personnes et événements historiques ont été commémorés. Les parcs et lieux historiques nationaux ont attiré 4.4 millions de visiteurs au cours de l'année 1975-1976. La Citadelle de Halifax et Signal Hill à

### Lieux historiques

Saint-Jean, Terre-Neuve, ont enregistré chacun plus de 800,000 visiteurs. La Forteresse de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, a reçu près de 300,000 visiteurs et le musée Alexander Graham Bell à Baddeck, Nouvelle-Écosse, a enregistré 243,000 visiteurs. Dans l'Ouest, 115,000 personnes ont visité Lower Fort Garry et 101,000 le navire de la GRC, le *Saint-Roch* à Vancouver. Dans le territoire du Yukon, près de 85,000 personnes ont visité les bâtiments et les lieux historiques de la région de Dawson City. De ce nombre 10,000 ont visité le Palace Grand Theatre et 24,000 la case de Robert Service.

Par le passé, Parcs Canada a donné beaucoup d'importance aux lieux d'événements militaires dans son programme de désignation de lieux et de parcs nationaux historiques. Pour cette raison, certaines provinces sans grand passé militaire n'ont pas reçu une attention suffisante de la part de ce programme. À l'avenir, Parcs Canada veillera à tenir compte également des facteurs thématiques et régionaux dans ses programmes, afin de reconnaître l'importance de l'agriculture, de l'industrie et de l'élevage dans l'histoire du Canada. Les prévisions budgétaires du ministère, qui ont été approuvées par le Parlement, prévoient cette année des dépenses de l'ordre de 19 millions de dollars pour la direction des lieux et des parcs historiques de Parcs Canada. Dans les prochaines années, nous demanderons au Parlement des crédits supplémentaires pour mener à bien ce programme de commémoration, de préservation et de restauration dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le projet de modification à la loi sur les lieux et monuments historiques vise à favoriser une meilleure représentation de deux régions importantes du Canada, savoir, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Jusqu'à présent, les représentants de ces régions septentrionales n'assistaient aux réunions de la Commission qu'en qualité d'observateurs sans droit de vote. Si ce projet de modification dont nous abordons aujourd'hui la deuxième lecture devient loi, les représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pourront exprimer leur avis autrement qu'à un simple titre consultatif. La Commission comprendra 17 membres au lieu de 15, et les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pourront à l'avenir voter de plein droit.

Aux yeux de tous les Canadiens, le Nord, avec toutes ses ressources humaines, culturelles et naturelles, prend de plus en plus d'importance. Voilà pourquoi tous les députés voudront sans doute approuver une mesure qui assurerait la représentation de ces régions au sein de la Commission.

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du bill C-13. Le bill est très bref et, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, ne fait que porter de quinze à dix-sept le nombre des membres de la Commission des lieux et monuments historiques, en prévoyant la nomination pour les territoires du Nord-Ouest et du Yukon d'un représentant chacun. Pour être franc, il y a des années qu'on aurait dû proposer ce changement. J'ai trouvé intéressant d'entendre le secrétaire parlementaire dire que jusqu'ici les représentants de ces territoires siégeaient en tant qu'observateurs, mais n'avaient pas le droit de vote. C'est le cas pour la plupart des commissions et des conférences où les territoires sont invités à envoyer des représentants.